

Crédits supplémentaires pour 2023

(1^{re} série)

Préavis N°2023 / 20

Lausanne, le 20 avril 2023

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

1. Objet du préavis

Nous vous soumettons, ci-après, le tableau de la première série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2023, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif.

		<i>Revenus de fonctionnement</i>	Impact net
	CHF	CHF	CHF
A. Budget de fonctionnement			
Total des crédits supplémentaires (détail en page 2 du préavis)	<u>2'792'000,00</u>	<u>-2'635'000,00</u>	<u>157'000,00</u>
		<i>Recettes</i>	
B. Autorisations d'achats			
Total des crédits supplémentaires (détail en page 13 du préavis)	<u>300'000,00</u>	<u>-240'000,00</u>	<u>60'000,00</u>
		<i>Recettes d'investissement</i>	
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif			
Total des crédits complémentaires (détail en page 14 du préavis)	<u>30'000,00</u>	<u>0,00</u>	<u>30'000,00</u>

2. Détail des demandes

A. BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Total des crédits supplémentaires par direction et par nature :

		Directions					TOTAL PAR NATURE
		Sécurité et économie	Sports et cohésion sociale	Logement, environnement et architecture	Enfance, jeunesse et quartiers	Services industriels	
301	Personnel administratif et d'exploitation	36'700		-36'700		32'000	32'000
303	Assurances sociales	3'400		-3'400			0
304	Caisse de pensions et de prévoyance	4'100		-4'100			0
306	Indemnisation et remboursement de frais			-415'300			-415'300
311	Achats de mobilier, matériel, machines et véhicules				793'000	120'000	913'000
312	Achats d'eau, d'énergie, de combustible				22'400		22'400
314	Entretien des immeubles du PA et du PF, routes et territoire		62'000	414'000	590'000	688'000	1'754'000
315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations techniques		95'000				95'000
316	Loyers, fermages et redevances d'utilisation	-20'000			114'000		94'000
318	Honoraires et prestations de services			21'300	-136'400	412'000	296'900
Total des charges		24'200	157'000	-24'200	1'383'000	1'252'000	2'792'000
436	Remboursements de tiers					-32'000	-32'000
439	Autres recettes					-992'000	-992'000
451	Participations et remboursements				-1'383'000		-1'383'000
480	Prélèvements sur les fonds de réserve et de renouvellement					-228'000	-228'000
Total des revenus		0	0	0	-1'383'000	-1'252'000	-2'635'000
TOTAL PAR DIRECTION		24'200	157'000	-24'200	0	0	157'000
Page du préavis		page 3	page 4	page 5	page 7	page 10	

2 SECURITE ET ECONOMIE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		Services		TOTAL PAR NATURE	
		16 Secrétariat général SE	17 Corps de police		
NATURE	301	Personnel administratif et d'exploitation	36'700		36'700
	303	Assurances sociales	3'400		3'400
	304	Caisses de pensions et de prévoyance	4'100		4'100
	316	Loyers, fermages et redevances d'utilisation		-20'000	-20'000
	Total des charges		44'200	-20'000	24'200
	Total des revenus		0	0	0
TOTAL SECURITE ET ECONOMIE		44'200	-20'000	24'200	
Page du préavis		page 3	page 4		

16 Secrétariat général SE

Synergies II – Transfert de l'activité du pavoisement

		Budget	Crédit suppl.
16.301	Personnel administratif et d'exploitation	CHF 3'305'800.-	CHF 36'700.-
16.303	Assurances sociales	CHF 309'000.-	CHF 3'400.-
16.304	Caisses de pensions et de prévoyance	CHF 450'400.-	CHF 4'100.-

Dans le cadre du projet Synergie II, il a été décidé de transférer la prestation du pavoisement de la Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture (LEA) à la Direction de la sécurité et de l'économie (SE). Ainsi, un transfert de 0,55 ept a été demandé afin de permettre la reprise de ladite prestation par la Direction SE, respectivement au sein du Secrétariat général SE dès le 1^{er} janvier 2023.

Voir aussi sous Logement, environnement et architecture sous division 29 « Service des gérances »

17 Corps de policeRegroupement de la maintenance Aedilis au SOI

		Budget		Crédit suppl.	
17.316	Loyers, fermages et redevances d'utilisation	CHF	1'160'200.-	CHF	-20'000.-

Voir détails sous Logement, environnement et architecture sous division 32 « Service d'organisation et d'informatique »

3. SPORTS ET COHESION SOCIALE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

			Services	
			23	TOTAL
			Service des sports	PAR NATURE
NATURE	314	Entretien des immeubles du PA et du PF, routes et territoire	62'000	62'000
	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations techniques	95'000	95'000
	Total des charges		157'000	157'000
	Total des revenus		0	0
	TOTAL SPORTS ET COHESION SOCIALE		157'000	157'000
Page du préavis			page 4	

23 Service des sportsCentre sportif de la Vallée de la Jeunesse – diverses mises en conformité

		Budget		Crédit suppl.	
23.314	Entretien des immeubles du PA et du PF, routes et territoire	CHF	1'416'300.-	CHF	62'000.-
23.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations techniques	CHF	570'300.-	CHF	95'000.-

Piscine

Le système de traitement des eaux de la piscine de la Vallée de la Jeunesse conçu dans les années septante a fait l'objet d'un contrôle de conformité effectué par l'inspecteur cantonal des eaux de l'Office de la consommation.

Le rapport d'inspection relève des lacunes au niveau de la qualité de l'eau. Les installations techniques actuelles sont vétustes et ne respectent plus les règles de la technique en vigueur selon l'Ordonnance du DFI du 16 décembre 2016 sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public. Les travaux de mise en conformité nécessaires sont les suivants : assainissement complet des deux filtres à sable, remplacement de la protection cathodique, installation d'un débitmètre, fourniture et pose d'une porte étanche dans le bassin tampon et remplacement des buses de fond. Coût des travaux non prévus au budget : CHF 95'000.-.

Douches des vestiaires de la salle omnisports

Suite aux dernières analyses sur la recherche de légionnelles dans l'eau effectuées au sein des différentes installations sportives du service, la partie des douches des vestiaires de la salle omnisports n'a pas obtenu de résultat satisfaisant. Ces douches sont alimentées historiquement par des conduites en eau mitigée et ce système ne répond plus aux exigences microbiologiques actuelles (normes OPBD). Des travaux de mise en conformité doivent être entrepris pour un coût de CHF 62'000.-.

Demande

Vu ce qui précède et dès lors que le budget du Service des sports pour l'année en cours ne comprend pas les montants nécessaires à absorber les coûts de ces interventions imprévisibles, l'octroi d'un crédit supplémentaire global de CHF 157'000.- s'avère nécessaire. Ces travaux devront être réalisés durant la fermeture estivale 2023 de l'établissement pour ne pas pénaliser les différentes utilisatrices et différents utilisateurs (clubs et écoles).

4. LOGEMENT, ENVIRONNEMENT ET ARCHITECTURE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES			TOTAL PAR NATURE	
		29 Service des gérances	31 Service des parcs et domaines	32 Service d'organisation et d'informatique		
NATURE	301	Personnel administratif et d'exploitation	-36'700			-36'700
	303	Assurances sociales	-3'400			-3'400
	304	Caisses de pensions et de prévoyance	-4'100			-4'100
	306	Indemnisation et remboursement de frais			-415'300	-415'300
	314	Entretien des immeubles du PA et du PF, routes et territoire		414'000		414'000
	318	Honoraires et prestations de services		-414'000	435'300	21'300
	Total des charges		-44'200	0	20'000	-24'200
	Total des revenus		0	0	0	0
TOTAL LOGEMENT, ENVIRONNEMENT ET ARCHITECTURE		-44'200	0	20'000	-24'200	
Page du préavis		page 6	page 6	page 6		

29 Service des gérances**Synergies II – Transfert de l'activité du pavoiement**

		Budget	Crédit suppl.
29.301	<i>Personnel administratif et d'exploitation</i>	CHF 7'688'500.-	CHF -36'700.-
29.303	<i>Assurances sociales</i>	CHF 719'000.-	CHF -3'400.-
29.304	<i>Caisses de pensions et de prévoyance</i>	CHF 926'000.-	CHF -4'100.-

Voir détails sous Sécurité et économie sous division 16 « Secrétariat général SE »

31 Service des parcs et domaines**SPADOM – Transfert de budget – Unité forêt**

		Budget	Crédit suppl.
31.314	<i>Entretien des immeubles du PA et du PF, routes et territoire</i>	CHF 1'032'200.-	CHF 414'000.-
31.318	<i>Honoraires et prestations de services</i>	CHF 2'216'000.-	CHF -414'000.-

L'élaboration du budget 2023 de l'unité forêt du Service des parcs et domaines (SPADOM) s'est conduite par analogie avec les budgets précédents, à savoir avec une classification des travaux de coupe, d'exploitation des bois et de débardage sous la rubrique 318, comme d'autres mandats confiés à des tiers, ici des entreprises forestières.

La nouvelle structure comptable Abacus place quant à elle ces frais sous une nature 314 étendue par rapport à l'état précédent, pour incorporer les frais d'entretien et d'exploitation des forêts et domaines agricoles.

Les frais engagés depuis le 1^{er} janvier 2023 sont déjà imputés dans la rubrique 314.

Ce crédit supplémentaire entièrement compensé permet ainsi de rectifier les enveloppes budgétaires attribuées par nature.

32 Service d'organisation et d'informatique**Transfert de budget abonnements de téléphonie**

		Budget	Crédit suppl.
32.306	<i>Indemnisation et remboursement de frais</i>	CHF 449'300.-	CHF -415'300.-
32.318	<i>Honoraires et prestations de services</i>	CHF 3'737'400.-	CHF 415'300.-

L'élaboration du budget 2023 s'est conduite par analogie avec les budgets précédents, à savoir avec une classification des abonnements de téléphonie sous la rubrique 306.

La nouvelle structure comptable Abacus place quant à elle ces frais sous la nature 318.

Les frais engagés depuis le 1^{er} janvier 2023 sont déjà imputés dans la rubrique 318.

Ce crédit supplémentaire entièrement compensé permet ainsi de rectifier les enveloppes budgétaires attribuées par nature.

Regroupement de la maintenance Aedilis au SOI

		Budget		Crédit suppl.	
32.318	Honoraires et prestations de services	CHF	3'737'400.-	CHF	20'000.-

Afin de centraliser la gestion des besoins et le paiement des factures auprès du fournisseur de la maintenance et du support de l'application Aedilis, ce crédit supplémentaire entièrement compensé demande le transfert de CHF 20'000.- du budget de fonctionnement de Corps de police servant à ce besoin vers le budget de fonctionnement du Service d'organisation et d'informatique (SOI). Le budget était initialement sur une rubrique de droits d'utilisation (316) mais dans les faits il s'agit de prestations, à la demande, de corrections (maintenances) et de support (rubrique 318).

Cette application Aedilis permet de définir des missions et de saisir des constatations sur le terrain. Les maintenances et le support sont pilotés par le SOI.

Voir aussi sous Sécurité et économie sous division 17 « Corps de police »

5. ENFANCE, JEUNESSE ET QUARTIERS

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		Services		TOTAL PAR NATURE
		34 Service de la petite enfance	35 Service des écoles et du parascolaire	
NATURE	311 Achats de mobilier, matériel, machines et véhicules		793'000	793'000
	312 Achats d'eau, d'énergie, de combustible	22'400		22'400
	314 Entretien des immeubles du PA et du PF, routes et territoire		590'000	590'000
	316 Loyers, fermages et redevances d'utilisation	114'000		114'000
	318 Honoraires et prestations de services	-136'400		-136'400
	Total des charges	0	1'383'000	1'383'000
	451 Participations et remboursements		-1'383'000	-1'383'000
	Total des revenus	0	-1'383'000	-1'383'000
TOTAL ENFANCE, JEUNESSE ET QUARTIERS	0	0	0	
Page du préavis		page 8	page 8	

34 Service de la petite enfance**Prise en charge du bail à loyer du Centre de vie infantine Cour par le Service de la petite enfance**

		Budget		Crédit suppl.	
34.312	Achats d'eau, d'énergie, de combustible	CHF	402'600.-	CHF	22'400.-
34.316	Loyers, fermages et redevances d'utilisation	CHF	4'224'200.-	CHF	114'000.-
34.318	<i>Honoraires et prestations de services</i>	<i>CHF</i>	<i>31'372'600.-</i>	CHF	-136'400.-

Le Centre de vie infantine (CVE) de Cour, structure privée subventionnée, déménagera à fin 2023 son groupe de 36 écoliers et augmentera son offre d'accueil de 12 places supplémentaires. Le bail à loyer pour les nouveaux locaux, sis à l'avenue Rhodanie 40, est pris en charge par le Service de la petite enfance (SPE). La couverture de déficit, telle que budgétisée, inclut toutefois les charges locatives des nouveaux locaux de Rhodanie. L'objet du présent crédit supplémentaire consiste à inscrire au budget du SPE la charge locative de CHF 136'400.-, montant entièrement compensé par une diminution de la subvention versée en couverture du déficit d'exploitation du CVE de Cour.

35 Service des écoles et du parascolaire**Demande pour des travaux d'entretien et l'achat de mobilier pour les APEMS – Rentrée 2023**

		Budget		Crédit suppl.	
35.311	Achats de mobiliers, matériel, machines et véhicules	CHF	671'800.-	CHF	793'000.-
35.314	Entretien des immeubles du PA et du PF, routes et territoire	CHF	6'713'000.-	CHF	590'000.-
35.451	<i>Participations et remboursements</i>	<i>CHF</i>	<i>-12'676'700.-</i>	CHF	-1'383'000.-

Conformément au programme de législature, le Service des écoles et du parascolaire (SEP) va ouvrir des places d'accueil parascolaire à la rentrée scolaire 2023, dont :

- 144 places dans le nouveau quartier des Plaines-du-Loup (sur deux lieux) ;
- 36 places à l'APEMS de Pierrefleur (deux nouvelles antennes);
- 24 places à l'APEMS de la Pontaise ;
- ouverture de places d'accueil parascolaire pour les élèves de 7-8P (min. 36 places).

Trois sources de financement sont acquises en lien à la création de places, décrites ci-après.

Conformément aux articles 28 et 50 de la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) et en sus du subventionnement de la masse salariale éducative, le Service des écoles et du parascolaire (SEP) perçoit des aides financières de la Fondation de l'accueil de jour des enfants (FAJE), sous deux formes :

- d'une part, l'aide à la pierre permet de subventionner les travaux, afin de créer de nouvelles places. A raison de CHF 3'300.- par place maximum, ce soutien est administrativement affecté au financement des travaux d'aménagement et de transformation des espaces, afin de leur permettre d'accueillir des enfants conformément aux exigences de l'Office d'accueil de jour de l'enfance (OAJE) qui octroie les autorisations d'exploiter. L'aide à la pierre se calcule en référence à la capacité d'accueil de la structure ;

- d'autre part, l'aide au démarrage est une contribution forfaitaire de CHF 4'500.- par nouvelle place créée. D'un point de vue administratif, il est acquis que ces aides au démarrage permettent de financer le mobilier des nouvelles structures. Ces aides étant octroyées en fonction du taux d'occupation des places, par prudence, le montant a été pondéré à hauteur de 75 % pour prendre en compte les disparités des besoins pour l'accueil du matin, de midi et de l'après-midi. Une part de l'aide au démarrage perçue pour la création de place à la rentrée 2022 est également passée en transitoire.

De même, sur la base de la loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants, le SEP fait des demandes de subventions auprès de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) pour obtenir une aide financière pour l'ouverture de places d'accueil parascolaire. Fonction du nombre de places offertes, occupées et non occupées, pondérées en fonction du nombre d'heures d'ouvertures sur l'année et variable sur les trois premières années d'ouverture, cette aide prend la forme de forfaits par place, allant de CHF 1'266.65 à CHF 2'533.35. Ces montants sont également prioritairement affectés à l'achat de mobilier et de matériel pédagogique.

Cependant, l'octroi de ces différentes aides intervient après l'ouverture des structures concernées et la transmission de justificatifs. Au vu des besoins, ces ouvertures de places sont validées pour la rentrée 2023 et les travaux d'entretien ainsi que l'achat de mobilier doivent pouvoir être finalisés en vue de cette échéance. Si une partie de ces montants est prise sur le budget du SEP et sur les DIPA liés aux grands travaux, il est planifié de financer le reste (travaux et mobilier) par le biais de ces subventions.

Travaux à financer

- APEMS de Pierrefleur, transformation de classes en une nouvelle antenne et mise en conformité (Chablère) : CHF 150'000.- ;
- APEMS de Montriond, aménagement d'une nouvelle antenne au chemin des Plaines, (2^{ème} partie des travaux de transformation) : CHF 150'000.- ;
- APEMS de Coteau-Fleuri, travaux de rénovation et d'aménagement : CHF 150'000.- ;
- APEMS de Prélaz, aménagement du local de la Fanfare, rénovation des toilettes : CHF 20'000.- ;
- Accueil parascolaire 7-8P Rouvraie : CHF 20'000.- ;
- Accueil parascolaire 7-8P de l'Elysée, transformation de l'appartement du concierge : CHF 100'000.-.

Mobilier à acquérir pour les sites suivants :

- APEMS des Plaines-du-Loup : CHF 160'000.- ;
- Deuxième APEMS des Plaines-du-Loup : CHF 165'000.- ;
- APEMS de la Pontaise : le propriétaire prend en charge les travaux de rénovation pour mettre ce lieu en conformité et le service remplace le mobilier : CHF 120'000.- ;
- APEMS de Pierrefleur – antenne Chablère, CHF 78'000.- ;
- APEMS de Pierrefleur, nouvelle antenne dans un bâtiment de l'ECA (travaux pris en charge par le propriétaire) : CHF 120'000.- ;
- APEMS de Montriond, nouvelle antenne au chemin des Plaines 17 : CHF 80'000.- ;
- Accueil parascolaire 7-8P de l'Elysée: CHF 70'000.-.

7. SERVICES INDUSTRIELS

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES			TOTAL PAR NATURE	
		46 Commercial	47 Patrimoine	48 Production et solutions énergétiques		
NATURE	301		32'000		32'000	
	311		120'000		120'000	
	314		688'000		688'000	
	318		70'000	342'000	412'000	
	Total des charges		0	910'000	342'000	1'252'000
	436		-32'000		-32'000	
	439		-878'000	-114'000	-992'000	
	480	-228'000			-228'000	
	Total des revenus		-228'000	-910'000	-114'000	-1'252'000
	TOTAL SERVICES INDUSTRIELS		-228'000	0	228'000	0
Page du préavis		page 10	page 11	page 12		

46 CommercialRéalisation de travaux d'extraction de matériaux dans le Rhône

		Budget	Crédit suppl.
46.480	<i>Prélèvements sur les fonds de réserve et de renouvellement</i>	CHF -2'841'600.-	CHF -228'000.-

Voir détails sous division 48 « Production et solutions énergétiques»

47 PatrimoineEngagement d'auxiliaires financés par le fonds FEE

		Budget		Crédit suppl.	
47.301	Personnel administratif et d'exploitation	CHF	13'396'600.-	CHF	32'000.-
47.436	<i>Remboursement de tiers</i>	<i>CHF</i>	<i>-113'300.-</i>	CHF	-32'000.-

Dans le cadre de la veille technologique et le lien avec les hautes écoles, le service Patrimoine a proposé deux projets de master EPFL. L'un sur l'utilisation de la biomasse, ressource renouvelable précieuse. L'autre sur le concept énergétique d'un nouveau quartier vu par les infrastructures.

Pour soutenir ces projets, le Service patrimoine a fait appel au Fonds pour l'efficacité énergétique. Ce fonds a accepté de prendre en charge le salaire de deux collaborateurs.

Le montant des salaires est donc compensé par la subvention obtenue du Fonds pour l'efficacité énergétique.

Equipement des places de la Palud, de Pépinet et de Saint-François et de la rue Centrale avec des regards et des coffrets pour faciliter les branchements électriques provisoires des manifestations et des marchés

		Budget		Crédit suppl.	
47.311	Achats de mobilier, matériel, machines et véhicules	CHF	648'400.-	CHF	120'000.-
47.314	Entretien des immeubles du PA et du PF, routes et territoire	CHF	1'386'000.-	CHF	688'000.-
47.318	Honoraires et prestations de services	CHF	8'242'600.-	CHF	70'000.-
47.439	<i>Autres recettes</i>	<i>CHF</i>	<i>-69'100.-</i>	CHF	-878'000.-

Ces places accueillent tout au long de l'année des manifestations et des marchés qui animent le centre-ville et drainent de nombreux visiteurs, ce qui profite à l'ensemble des commerces alentours. Les Services industriels (SIL) ne disposent souvent pas d'équipes suffisantes pour ranger le matériel nécessaire aux raccordements électriques provisoires des différents stands d'un marché à l'autre. Ce matériel, d'autant plus inesthétique que les stands qui justifient leur présence ont disparu, reste alors plusieurs semaines, ou plusieurs mois si les manifestations s'enchaînent, présents sur site. Ce matériel se compose d'épais câbles électriques orange partant, souvent de manière aérienne pour des questions de sécurité des personnes, depuis des postes électriques fixes de quartier ou d'un ou plusieurs tableaux électriques mobiles.

Ces branchements ne sont pas des coûts de réseaux imputables au timbre d'acheminement du réseau de distribution des SIL. Leur utilisation est facturée à ceux qui les utilisent. La Municipalité accorde toutefois régulièrement la gratuité de cette prestation. Le coût de ce matériel ne peut donc être amorti par des recettes. Ces travaux d'équipement profitant à l'attractivité du centre-ville, la Municipalité a décidé les financer par le Fonds pour le soutien des acteurs économiques touchés par la crise sanitaire.

En effet, l'aspect inesthétique actuel des câbles péjore l'attractivité des grandes places, ce qui nuit d'une manière générale à tous les commerçants. Cette appréciation est partagée par l'association de commerçant Rue du Bourg-Saint-François, qui a demandé de faire disparaître les câbles orange qui dépareillent la place Saint-François et nuit à son attractivité touristique.

L'amélioration esthétique proposée profitera à tous les commerçants, en rendant plus attractif le centre-ville comme zone de chalandise. Ce financement est donc conforme au but du Fonds pour le soutien des acteurs économiques touchés par la crise sanitaire.

La place Centrale sera également équipée, mais les travaux se feront au moment de son réaménagement. Les travaux sont estimés à CHF 330'000.- et seront aussi financés par le Fonds. Ces montants seront portés au budget le moment venu.

48 Production et solutions énergétiques

Réalisation de travaux d'extraction de matériaux dans le Rhône

		Budget		Crédit suppl.	
48.318	Honoraires et prestations de services	CHF	790'600.-	CHF	342'000.-
48.439	<i>Autres recettes</i>	<i>CHF</i>	<i>-3'112'100.-</i>	CHF	-114'000.-

Le Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement du Canton du Valais ayant signalé au mois de septembre 2022 un risque accru de débordement à l'amont du barrage de Lavey en raison de l'exhaussement du lit du Rhône (provoqué notamment par la présence dudit barrage), les Services industriels (SiL) souhaitent être proactifs et prendre toutes les mesures possibles en vue de réduire le risque de débordement à l'amont de leur barrage en procédant à l'extraction d'un volume estimé à 57'000 m³ de matériaux dans le lit du Rhône afin de sécuriser le tronçon concerné.

Pour ce faire, les SiL seront tenus de payer au Canton du Valais une redevance d'un montant de CHF 6.- le m³ de matériau extrait pour un volume à extraire établi à 57'000 m³.

D'entente avec le soumissionnaire la Gravière de l'Aboyeu et dans la mesure où celle-ci bénéficie de la revalorisation des matériaux, elle participera au paiement de cette redevance à hauteur de CHF 2.- le m³ de matériaux extraits. Elle est donc débitrice d'un montant de CHF 114'000.-. Cette part de redevance assumée par la Gravière de l'Aboyeu sera facturée par les SiL à l'issue de la réception finale des travaux.

Le solde de CHF 228'000.- sera pris en charge par les SiL dans les coûts de la production propre de Lavey dès lors qu'il s'agit d'une obligation liée à l'exploitation du barrage.

Voir aussi sous division 46 « Commercial »

* * *

B. AUTORISATIONS D'ACHATS

	Directions	
	Sécurité et économie	TOTAL PAR NATURE
Mobilier, Machines et véhicules	300'000	300'000
Subventions cantonales - mobilier, machines, matériel - Recettes	-240'000	-240'000
Total	60'000	60'000
Page du préavis	page 13	

2. SECURITE ET ECONOMIE**17 Corps de police**Acquisition de deux appareils de contrôle de la vitesse portables

		Budget	Crédit suppl.
17.506000	Mobiliers, machines et véhicules	CHF 800'000.-	CHF 60'000.-

Depuis le 1^{er} septembre 2022, la loi vaudoise sur la circulation routière autorise les assistantes et assistants de sécurité publique à procéder à des contrôles de la vitesse. Cette modification légale a été décidée par le Grand conseil vaudois au mois de mai 2022.

Afin de permettre aux assistantes et assistants de sécurité publique de procéder à des contrôles de vitesse au cours de leur tournée de contrôle du parage, il est proposé d'acquérir deux radars portables.

Des recettes supplémentaires estimées à CHF 600'000.- ont été inscrites et validées au budget de fonctionnement 2023.

Pour des raisons de décalage temporel entre élaboration du budget de fonctionnement et budget des autorisations d'achat, les montants nécessaires à l'acquisition des appareils n'ont pas pu être inscrits au budget des autorisations d'achat. Il s'agit de corriger cet état de fait.

18 Service de protection et sauvetageAcquisition d'une ambulance

		Budget	Crédit suppl.
18.506000	Mobilier, machines et véhicules	CHF 580'500.-	CHF 240'000.-
18.661060	<i>Subvention cantonale –mobilier, machines, matériel</i>	CHF 0.-	CHF -240'000.-

Le Service de protection et sauvetage (SPSL) avait prévu d'acquérir aux autorisations d'achats 2022 une ambulance, VD 57723.

La procédure de marché public a toutefois dû être interrompue puis relancée, ce qui a engendré un retard dans l'attribution du marché. Attribution qui ne pourra se faire au plus tôt qu'en février 2023. Raison pour laquelle un crédit supplémentaire s'avère indispensable afin de pouvoir acquérir ce véhicule. Il convient encore de préciser que ce véhicule est entièrement subventionné par la Direction générale de la santé.

* * *

C. CREDITS D'INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF**5. ENFANCE, JEUNESSE ET QUARTIERS****33 Secrétariat général EJQ**Temple de Sévelin, remplacement des conduites sanitaires dans le vide sanitaire

		Crédit voté	Crédit compl.
Préavis 2021/10	Rénovation intérieure partielle du temple de Sévelin et raccordement au réseau de chauffage à distance de la Ville de Lausanne	CHF 650'000.-	CHF 30'000.-

Dans le cadre des travaux de raccordement au chauffage à distance (CAD) du Temple de Sévelin et de ses locaux paroissiaux, il a été constaté le vendredi 9 septembre 2022, lors d'une visite de chantier, que l'ensemble des conduites d'alimentation et d'évacuation en fonte dans le vide sanitaire sont corrodées. Elles doivent être remplacées en urgence afin de ne pas prêter l'accueil d'un accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS) en octobre.

Ces conduits datent de la construction en 1959 et l'accès au vide sanitaire n'est pas des plus aisés. Il est préférable de profiter des travaux en cours pour entreprendre aussi ce remplacement. Les locaux vont accueillir dès cet automne un APEMS et des activités paroissiales.

Les travaux sanitaires budgétés à hauteur de CHF 12'500.- dans le préavis portent uniquement sur des travaux en lien avec l'introduction du CAD, c'est-à-dire la robinetterie, les WC et l'alimentation en eau.

Les travaux non prévus reviendront à un montant estimé de CHF 40'000.- environ, ainsi répartis :

1.1 Sondages et carottages et travaux divers de maçonnerie pour le remplacement des conduites intérieures	CHF 5'000.-
1.2 Remplacement des conduites alimentations et évacuations sanitaires	CHF 25'000.-
1.3 Réfection des socles de fondations du réseau de canalisations dans le vide sanitaire et scellements des appareils	CHF 3'000.-
1.4 Remplacement des appareils (2 lavabos, 3 urinoirs et 3 WC)	CHF 6'000.-
1.5 Divers et imprévus	CHF 1'000.-
Coût total estimé	<u>CHF 40'000.-</u>
Pris en charge par le DIPA 5013.503.5115	<u>CHF -10'000.-</u>
Crédit complémentaire net	CHF 30'000.-

Par ailleurs, le montant disponible à ce jour du DIPA (~CHF 159'900.- en date du 26 septembre 2022) sera consacré à trois dépenses majeures : les vitrages, l'étanchéité et un complément de lustrerie. Un montant estimé de CHF 10'000.- sera financé par le crédit initial voté pour ce DIPA.

8. Conclusion

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N°2023 /20 de la Municipalité, du 20 avril 2023;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

- d'accorder la première série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2023, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

		<i>Revenus de fonctionnement</i>	Impact net
	CHF	CHF	CHF
A. Budget de fonctionnement			
Total des crédits supplémentaires (détail en page 2 du préavis)	<u>2'792'000,00</u>	<u>-2'635'000,00</u>	<u>157'000,00</u>
		<i>Recettes</i>	
B. Autorisations d'achats			
Total des crédits supplémentaires (détail en page 13 du préavis)	<u>300'000,00</u>	<u>-240'000,00</u>	<u>60'000,00</u>
		<i>Recettes d'investissement</i>	
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif			
Total des crédits complémentaires (détail en page 14 du préavis)	<u>30'000,00</u>	<u>0,00</u>	<u>30'000,00</u>

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter